

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 juin 2023

2023.06.01 : Santé au Travail Loire :

Approbation de la convention d'adhésion conforme au décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans les collectivités territoriales.
Une cotisation sera versée annuellement en début d'année en TTC. Le montant de la cotisation est fixé à 87 € HT par agent pour l'exercice 2023.

Décision du Maire : Approbation renouvellement ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie de 500 000 € est accordée pour 1 an. Elle arrive à expiration le 16 septembre prochain. Il a été décidé de la renouveler dans les mêmes conditions ; Frais de dossier de 500 €, taux d'intérêt sur le montant du tirage : 3.40 % + marge de 0.90 %.

2023.06.02 : Approbation marché de maîtrise d'œuvre pôle Jeunesse :

Le Cabinet NP Conseil a étudié les 17 offres réceptionnées. Il apparaît que c'est le cabinet BROSSELDARD & TRONCY qui a été classé la meilleure offre d'un montant de 171 000 € HT. Le Conseil Municipal a approuvé le marché correspondant.

2023.06.03 : Embauche d'un jeune pendant les vacances :

Il est décidé d'embaucher un jeune en CDD au service de la voirie durant les vacances scolaires d'été.

Avis favorable à la création d'un poste au CCAS :

Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 04 mars 2024 afin de pourvoir au remplacement d'un départ à la retraite.

2023.06.04 - Convention REMOCRA – SDIS

Il est décidé d'utiliser un logiciel spécifique, mis à disposition gratuitement par le SDIS, dans lequel seraient enregistrées les bornes incendie et par lequel on pourrait signaler leur dysfonctionnement.

